



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

*Embargo: 18 juin 2019, 18h00*

*Seul le texte prononcé fait foi*

**DISCOURS DE  
SON EXCELLENCE GUY PARMELIN**

**CONSEILLER FEDERAL  
&  
CHEF DU DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE, DE LA  
FORMATION ET DE LA RECHERCHE (DEFR)**

**108<sup>e</sup> session de la  
Conférence internationale du Travail**

**PALAIS DES NATIONS**

Genève, le 18 juin 2019

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Notre discussion en plénière de la Conférence se base sur le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail.

La Suisse salue ce rapport qui contient de nombreux principes et de nombreuses recommandations, dont deux, à mon avis, méritent une attention particulière.

**Le premier principe consiste en un engagement renouvelé des Etats, des acteurs de l'économie et de l'OIT autour d'un programme d'action centré sur l'humain.** Ce programme place l'avenir du travail effectué par les hommes et par les femmes au centre de la politique économique et sociale, et des pratiques des entreprises.

Cet aggiornamento du mandat et de la mission de l'OIT s'articule autour de l'investissement dans le potentiel humain, dans les institutions du travail ainsi que dans le travail décent et durable.

En 1919, les fondateurs de l'OIT ont voulu promouvoir la paix dans le monde par la justice sociale en créant l'unique institution tripartite multilatérale au monde. Ils ont ainsi associé les Etats et les partenaires sociaux afin qu'ils s'engagent à créer et à promouvoir des emplois décents, source de prospérité.

Il est donc central de rappeler et de réaffirmer cet engagement du respect des femmes et des hommes au travail, qui scelle la solidarité autour des normes du travail et de la coopération au développement. Cet engagement reste d'actualité lorsque l'on aborde l'avenir du monde du travail.

Mesdames et Messieurs,

**Le second principe, c'est l'investissement dans la formation, pour gérer les chances et les risques découlant de l'introduction des nouvelles technologies et des nouvelles formes de travail.**

La Suisse estime que l'accent doit être mis sur des actions destinées à promouvoir des entreprises durables et créatrices d'emplois décents et sur la mise en place de politiques actives du marché du travail et de formation. Ces actions doivent viser à assurer des places de travail aux jeunes générations et à maintenir les places de travail existantes.

L'apprentissage tout au long de la vie afin d'acquérir des compétences, de les actualiser, de se perfectionner ou de changer de métier est devenu une évidence pour préparer l'avenir. Il s'agit tout d'abord d'une responsabilité individuelle qui devrait être favorisée par les employeurs. Il incombe également aux gouvernements de mettre en place les conditions-cadres pour assurer un niveau élevé de formation et de perfectionnement professionnels.

J'aimerais aussi relever la contribution que peuvent livrer les conventions collectives de travail pour trouver des solutions innovantes et inclusives, et répondre ainsi aux ajustements structurels découlant de la numérisation de notre économie.

Nous avons, en Suisse, un certain nombre d'exemples de nouveaux accords collectifs qui prévoient des mesures concernant la formation continue. Ce type d'accords est à saluer car les partenaires sociaux peuvent définir ensemble les futurs besoins en formation.

Enfin, permettez-moi encore de rappeler que l'invitation du Directeur général pour célébrer le centenaire de l'OIT et pour préparer l'avenir du travail n'est pas restée lettre morte en Suisse.

Le 18 octobre 2018, nous avons signé, avec les associations faïtières des partenaires sociaux suisses, une Déclaration tripartite sur le futur du travail et du partenariat social à l'ère de la numérisation de l'économie, en présence du Directeur général de l'OIT, Guy Ryder.

Cette Déclaration nationale a anticipé les principaux éléments figurant dans le rapport de la Commission mondiale.

Ainsi, en signant la Déclaration, les acteurs tripartites du monde du travail ont renouvelé leur confiance dans le partenariat social pour relever les défis de demain. Ils ont voulu assurer la compétitivité et le succès de la place économique suisse, tout en adaptant les conditions sociales et de travail pour maintenir et créer des emplois décents et hautement qualifiés.

Les parties à la Déclaration s'engagent à poursuivre un dialogue tripartite ouvert et pragmatique. Par cette Déclaration nationale, la Suisse confirme son engagement en faveur des normes internationales du travail et des objectifs fondamentaux de l'OIT, à savoir la justice sociale, le dialogue social et la promotion d'emplois décents.

Dans cet esprit, je confirme le plein engagement de la Suisse pour accompagner l'OIT dans ses tâches de demain, soit notamment:

- Gérer les risques et exploiter les chances qu'offrent la numérisation;
- Aborder avec confiance les adaptations découlant de la numérisation de l'économie et des développements technologiques dans le monde du travail et au plan sociétal; et
- Nouer des partenariats avec les acteurs multilatéraux et les nouveaux acteurs économiques.

Je vous remercie de votre attention.